



Anael Finance WS Compensation

Version V4R6

Documentation utilisateur

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 23 septembre 2022

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	6
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Généralités.....	9
Chapitre 2 Paramétrages.....	11
Les auxiliaires	11
Les tiers	11
Les règles de compensation	12
Chapitre 3 Traitement de la compensation	15
Critères de sélection.....	15
Contrôle de zones	17
Traitement.....	20
Principe général	20
Ecritures non compensables.....	21
Compensation si solde nul	21
Génération des écritures de compensation	21
Chapitre 4 Intégration des écritures	23
Intégration des écritures	23
Chapitre 5 Lettrage automatique.....	24
Principe	24
Exemple d'édition	25

Chapitre 6 Gestion des droits..... 28

À propos de ce manuel

MENU « REGLER »

COMPENSATION DES TIERS

Paramètres

Traitement de la compensation

La compensation permet de transférer automatiquement des écritures des tiers d'un compte vers un autre compte, ou d'un compte client vers un compte fournisseur et vice-versa. Le but étant de regrouper les écritures du tiers dans un seul compte pour procéder au règlement de ce tiers (par le biais des règlements automatiques fournisseurs ou des relevés clients).

C'est une opération optionnelle que certaines sociétés sont autorisées à pratiquer en fonction de leur activité.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance WS.

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

L'utilisateur doit tenir compte des contraintes engendrées par la compensation lors du paramétrage d'Anael finance, à savoir :

- Créer les fournisseurs et les clients dans la même auxiliaire,
- Qualifier l'auxiliaire à compenser de catégorie d'auxiliaire 'F' si la gestion de TVA déductible sur encaissements est activée pour pouvoir cocher la case 'TVA sur encaissements'.

La compensation est un module verrouillé par clé d'accès

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	octobre 2011	Brigitte Quevedo	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	11 sept 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : ajout des critères complémentaires
2.1	Juillet 2013	Brigitte Quevedo	Application du nouveau modèle Word
2.2	08 juin 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Application du nouveau modèle WORD

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Heading 7, Single Heading au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

Chapitre 1 Généralités

Seules les écritures comptables peuvent faire l'objet de compensation.

Le paramétrage permet d'identifier les tiers 'à compenser' (appartenance à une auxiliaire définie 'compensable') et de définir les règles de la compensation (par société/auxiliaire compensable) qui déterminent entre autres le type de compensation à effectuer :

- Soit par génération systématique d'écritures dans un compte général de compensation unique, quels que soient les soldes et les racines de compte des enregistrements tiers extraits
- Soit par génération d'écritures sur un CG 'clients' ou un CG 'fournisseur' en fonction du sens du solde du tiers pour les écritures extraites. Cette génération peut être conditionnée par la présence d'un CG de racine de compte 'clients' **et** d'un CG de racine de compte 'fournisseurs' au moins dans le tiers.

Le traitement consiste à extraire les écritures des tiers 'compensables' pour

- les analyser, éventuellement
- éditer la liste des écritures compensées et la liste des écritures non compensées.
- générer les écritures de compensation (dans FMINTEGRATION)

Le traitement de compensation repose sur la sélection de critères principaux, et de critères complémentaires.

Le menu de la 'compensation' (paramétrage et traitement) est accessible à partir du menu « Régler » d'Anael finance.

Chapitre 2 Paramétrages

Les auxiliaires

- Case à cocher : « auxiliaire à compenser »

La compensation se paramètre tiers par tiers, pour les tiers appartenant à une auxiliaire compensable (case « auxiliaire à compenser » cochée).

Les tiers

Si l'auxiliaire est compensable, la case à cocher 'Tiers à compenser' est accessible ; la cocher pour les tiers devant faire l'objet de compensation.

La case « relevé » est accessible si l'auxiliaire est

- de catégorie « F » et compensable ou
- de catégorie « C »

The screenshot shows the 'Tiers' configuration window. The 'Traitements' tab is selected. The configuration includes the following fields and options:

- Mode calcul échéance: 16, 30 J.FDM, NETTING
- Moyen de paiement: SE, Virement sepa
- Banque de règlement: BNP PARIBAS
- Un Règlement par facture:
- Devise: (empty)
- Tiers payeur: (empty)
- Relevé:
- Relance:
- Risque: 7
- Litige:
- TVA sur encaissement:
- Tiers à compenser:

Les règles de compensation

Le paramétrage de la compensation peut être défini dans la société modèle ou dans la société d'exploitation (dépend des accès définis pour le plan comptable et les journaux). Il consiste à renseigner les tables

- FPCOMPENS – règle générale
- FPCOMPENSCG – liste des comptes généraux à prendre en compte dans la compensation

Règle générale

The screenshot shows the 'Paramètres de compensation' window with the following fields and values:

- Société:** CLCS
- Auxiliaire:** F (Fournisseurs)
- Journal de compensation:** CMP (Compensation)
- Type de pièce:** ODDG (ODS générales)
- Flux:** COMPCF (Compensation)
 - Compensation sur CG unique
- Compte Unique:**
 - Compte général: [redacted]
 - Auxiliaire: [redacted]
 - Tiers: [redacted]
- Si solde débiteur:**
 - Compte général: 411111 (test compensation)
 - Si CG clients et fournisseurs
- Si solde créditeur:**
 - Compte général: 401100 (Fournis. B&S CLCS)
 - Si CG clients et fournisseurs
- Analyse du solde:** Par tiers

- **Société :**
- **Auxiliaire :** obligatoire
l'auxiliaire doit être cochée « auxiliaire à compenser »
- **Journal de compensation :** obligatoire
Renseigner le code journal dans lequel les écritures de compensation seront générées. Il doit être de type « B » (financier) si la société gère la TVA sur encaissements

- Type de pièce : obligatoire
renseigner le type de pièce à générer
- Flux : facultatif
- Compensation sur CG unique :
 - si oui (case cochée), la compensation se fait systématiquement sur les CG/Auxiliaire/Tiers définis dans le bloc 'Compte unique', sans analyse du solde du tiers à compenser
 - *Compte général* : obligatoire
 - *Auxiliaire* : à renseigner si le CG est auxiliarisé
 - *Tiers* : facultatif. Si non renseigné et que le CG est auxiliarisé, alors le code du tiers de compensation généré est égal au code du tiers compensé
 - Sinon (case non cochée), la compensation se fait en fonction du solde du tiers à compenser avec les paramètres suivants :
 - *Compte général si solde débiteur* : obligatoire, le compte doit être auxiliarisé, le code tiers généré sur ce compte sera le même que le code du tiers compensé
 - si CG clients et fournisseurs : (case à cocher)
 - si la case n'est pas cochée, l'écriture de compensation sera systématiquement générée sur ce compte si le solde des écritures à compenser est débiteur
 - si la case est cochée, l'écriture de compensation ne sera générée sur ce compte qu'en présence d'un CG de racine de comptes clients **et** d'un CG de racine de comptes fournisseurs au moins dans les écritures à compenser (cela revient à dire qu'on veut générer des écritures de compensation seulement si le tiers est à la fois client et fournisseur). Sinon, la compensation ne sera pas effectuée (et le tiers sortira dans la listes des écritures non compensables).
 - *Compte général si solde créditeur* : même chose que précédemment mais pour les tiers créditeurs
 - *si CG clients et fournisseurs* : même chose que précédemment mais pour les tiers créditeurs
- Analyse du solde :
 - Cette zone sert à définir le niveau de calcul du solde du tiers (si compensation en fonction du solde) et conditionne le tri des écritures dans les éditions de contrôle (et de génération des écritures) de la compensation. Les valeurs autorisées sont proposées dans une combo box
 - Par tiers
 - Par tiers/tiers payeur
 - Et en plus, si compensation sur CG unique non cochée
 - Par tiers et par échéance
 - Par tiers/tiers payeur et par échéance

Comptes à compenser

Cette table secondaire est accessible par le bouton 



	Auxiliaire	Compte général
1	F	401000
2	F	401100
3	F	401110
4	F	411000
5	F	411111

Compte général Gestion

Société CLCS

Auxiliaire F Fournisseurs

Compte général 401000 Fournis. compensables

Renseigner les comptes généraux auxiliaisés qui doivent être pris en compte dans le traitement de compensation

Chapitre 3 Traitement de la compensation

Critères de sélection

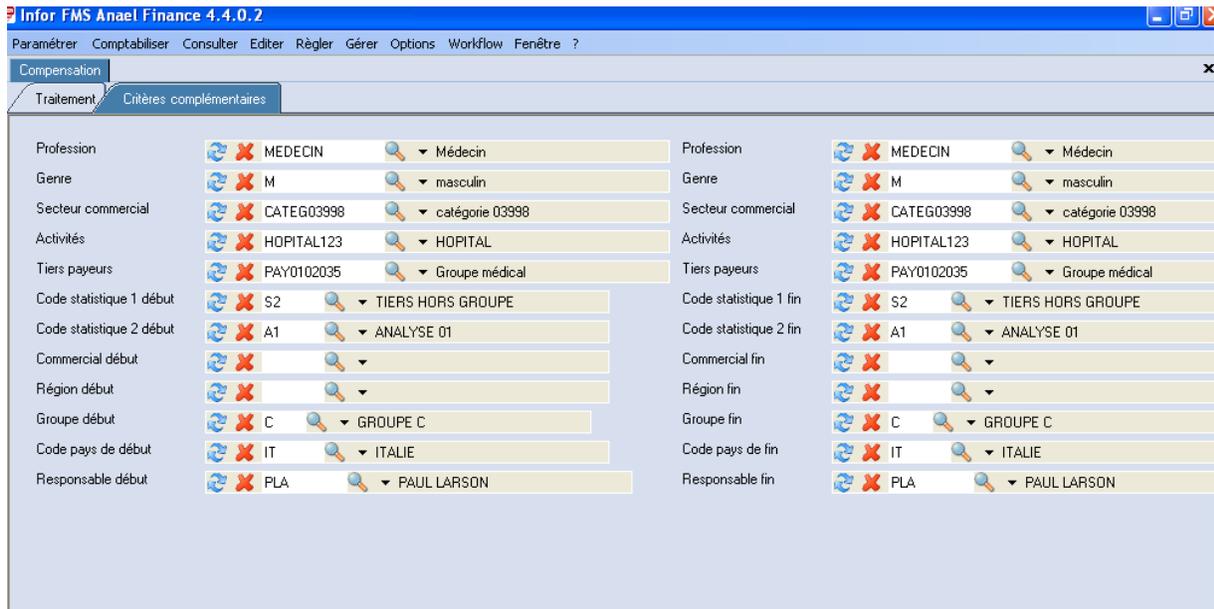
Les critères principaux de présentent comme suit :

Compensation

Traitement

Groupe de sociétés	<input type="text"/>
Société	CLCS <input type="text"/> INFOR FRANCE (CLCS)
Etablissement	<input type="text"/>
Périmètre	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Rupture par établissement
Date d'arrêté	24/11/2011
Auxiliaire	F <input type="text"/> Fournisseurs
Tiers du	<input type="text"/> Au <input type="text"/>
Tiers payeur du	<input type="text"/> Au <input type="text"/>
Limite échéance	31/12/2011
Devise	<input type="text"/>
Caract. moyen de paiement	* <input type="text"/> Toutes
Moyen paiement	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Compensation si solde nul
Génération des écritures	En cumul sur échéance
	<input type="checkbox"/> Rupture par centre
Type de liste	Les deux
Tri édition	Echéance/Compte général/Payeur/Moyen de paiement
	<input type="checkbox"/> Traitement définitif
Date de comptabilisation	01/12/2011
Période de comptabilisation	201112 <input type="text"/> Décembre 2011
	<input checked="" type="checkbox"/> Traitement batch

Les critères complémentaires se présentent comme suit :



Les critères complémentaires sont recherchés sur les tiers sélectionnés dans le traitement. Seuls les tiers qui respectent les critères principaux et les critères complémentaires sont pris en compte dans le traitement. Les critères complémentaires sont facultatifs, et se présentent comme suit :

- Catégorie 1 (*)
- Catégorie 2 (*)
- Catégorie 3 (*)
- Catégorie 4 (*)
- Catégorie 5 (*)
- Code statistique 1
- Code statistique 2
- Commercial
- Responsable
- Groupe
- Région
- Pays

(*) : le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il provient de la table des types de catégories.

Contrôle de zones

Les critères principaux

- Groupe de Société :
Renseigner le groupe pour effectuer un traitement multi société et soumettre autant de traitements que d'éléments dans le groupe
- Société :
- Etablissement/Périmètre :
Gestion classique des sociétés/établissement/périmètre
- Rupture établissement :
 - Si cochée = oui : la compensation est gérée par établissement, les écritures sont générées sur l'établissement d'origine, aussi bien sur le CG récepteur que sur le CG de contrepartie
 - Si non, non cochée : la compensation est traitée globalement et l'écriture de compensation est multi établissement, le CG récepteur sur l'établissement principal et le CG de contrepartie sur l'établissement d'origine. (Les écritures inter-établissements seront automatiquement générées si le paramétrage du journal le prévoit.
- Date d'arrêté :
Les écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à cette date seront sélectionnées
- Auxiliaire :
Auxiliaire à compenser (obligatoire)
- Tiers début et fin : facultatif
- Tiers payeur début et fin : facultatif
- Limite échéance : obligatoire
Extraction des écritures dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date
- Devise : facultatif
- Caractéristique des moyens de paiement : obligatoire
Renseigner une caractéristique ou '*' pour toutes
- Moyen de paiement : facultatif
- Compensation si solde nul :
 - Accessible si compensation sur Compte unique = OUI sinon grisée
 - Si la case est cochée, l'écriture de compensation sera générée si le solde du tiers à compenser est nul,
 - sinon, les écritures du tiers figureront dans la liste des écritures non compensables

- Génération des écritures : combo box
Génération des écritures de compensation par tiers ou par tiers/tiers payeur
 - En détail
 - Par échéance
 - Par échéance et par moyen de paiement
- Rupture par centre :
Case à cocher : si cochée, l'écriture de compensation sera générée en cumul sur le CI tiers.
- Type de liste : au choix parmi les valeurs proposées
 - Liste des écritures compensables
 - Liste des écritures non compensables
 - Les deux

- Tri édition :
Les critères de tri des écritures des tiers à compenser varient en fonction du paramètre pris dans 'analyse du solde' des règles de compensation.
 - Si l'analyse est par « Tiers/Tiers payeur » avec ou sans échéance, les valeurs proposées sont
 - Echéance / moyen de paiement / compte général
 - Echéance / compte général / moyen de paiement

 - Si l'analyse est par « Tiers » avec ou « Tiers/Echéance », les valeurs proposées sont
 - Echéance / moyen de paiement / compte général / payeur
 - Echéance / moyen de paiement / payeur / compte général
 - Echéance / compte général / moyen de paiement / payeur
 - Echéance / compte général / payeur / moyen de paiement

- Si la génération des écritures est demandée par échéance et par moyen de paiement, alors les choix en majeur sur «Echéance/Compte généra/... » disparaissent de la combo box
- Traitement définitif :
 - Si la case est cochée,
 - les listes de contrôles sont éditées
 - les écritures de compensation sont générées dans la table des écritures à intégrer FMINTEGRATION
 - les écritures compensées sont marquées dans la référence affectation 2 et 3 (sur les écritures d'origine et leur contrepartie dans FMINTEGRATION). Après avoir intégré les écritures, le lettrage automatique sur référence affectation 2 permettra de solder les enregistrements compensés.
 - Si la case n'est pas cochée
Seules les listes de contrôles sont éditées

- Date de comptabilisation :
Obligatoire si traitement définitif
- Période de comptabilisation :
Obligatoire si traitement définitif. Elle doit être ouverte et compatible avec la date de comptabilisation
- Traitement batch :
Il est vivement conseillé de soumettre le traitement en batch, le session est ainsi libérée et l'utilisateur recevra automatiquement un mail l'avertissant en fin de traitement

Contrôles des critères complémentaires :

Les critères complémentaires sont recherchés dans la table des tiers. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

Code statistique 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Code statistique 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Commercial début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

Responsable début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

Groupe début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

Région début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

Traitement

Principe général

Le traitement consiste à :

- Extraire les enregistrements comptables des tiers (à partir de FMHISTORAU XI) répondant aux critères de sélection
 - des comptes généraux compensables 'FPCOMPENSCG'
 - qui ne sont pas en attente dans le workflow CTOPWF <> E ou Y
 - non soldés
 - avec la référence affectation 2 à blanc
- Analyser les soldes (en montant société) si la compensation n'est pas sur un CG unique
 - Globalement :
 - par Tiers si 'Analyse du solde' = par tiers
soit par : Sté (ou sté/étab si coché par étab)/Auxiliaire/tiers)
 - par Tiers/Tiers payeur si 'Analyse du solde' = Tiers/Payeur
soit par : Sté (ou sté/étab si coché par étab)/Aux/tiers/tiers payeur
 - Par échéance si analyse par échéance :
 - Sté (ou sté/étab)/Aux/Tiers/Echéance ou
 - Sté (ou sté/étab)/Aux/Tiers/Tiers payeur/Echéance si 'Analyse du solde par échéance=1 ou 3(Oui)' dans FPCOMPENS
 - Si 'Compensation sur CG unique = oui',
Les écritures sont à compenser, sauf si solde nul et que 'Compensation si solde nul' n'est pas cochée
- Déterminer les écritures compensables et les écritures non compensables en fonction de la règle de compensation
Editer les listes demandées dans la prise de paramètres. Sur ces listes, les enregistrements sont triés en fonction du critère sélectionné
- Générer les écritures de compensation dans FMINTEGRATION si le traitement est définitif. Les écritures sont générées dans le même ordre que celui de l'édition
 - en rupture sur date d'échéance si cumul par échéance
 - en rupture sur échéance/moyen de paiement si cumul par moyen de paiement
 - en détail

Remarque : Quelle que soit la valeur prise ci-dessus, les pièces sont tout de même générées avec une rupture systématique par :

« Etablissement /Tiers/CG/Tiers Payeur/devise » pour permettre le lettrage des comptes de tiers

- Marquer les écritures compensées définitivement (Les lignes compensables qui sont sur le même CG que le CG récepteur ne font pas l'objet d'une écriture de compensation et ne sont pas marquées).

Écritures non compensables

Les principales raisons sont :

- Le solde est nul
- Absence de CG de racine client ou Fournisseurs dans les écritures extraites du tiers alors que le paramétrage autorise la compensation qu'en présence des 2 racines

Compensation si solde nul

Si le CG de compensation dépend du solde du tiers et que le tiers présente un solde nul, les écritures sont considérées d'office comme non compensables (impossible de connaître le CG puisque le solde n'est ni débiteur ni créditeur).

Si le CG de compensation est unique et que le tiers présente un solde nul, les écritures seront considérées comme

- compensables si 'compensation si solde nul' est cochée (et sortiront dans la liste des écritures compensables)
- non compensables si 'compensation si solde nul' n'est pas cochée (et sortiront dans la liste des écritures non compensables)

Génération des écritures de compensation

Toutes les écritures compensables (topées 'compensées' dans la référence affectation2) font théoriquement l'objet d'une écriture de compensation. La pièce est

- constituée de 2 lignes (sauf si compensation sur CG unique), une ligne de contrepartie du tiers et une ligne sur le CG 'récepteur' de la compensation
- en rupture sur Auxiliaire/tiers/CG/Payeur/devise.
 - Aucune écriture n'est générée si le résultat de la rupture fait zéro,. Les lignes dans ce cas sont marquées avec une « * » dans la liste de contrôle des écritures compensables (facilitant ainsi le rapprochement de la liste de contrôle des écritures compensées avec la liste des écritures à intégrer).
Par exemple, Tiers A
 - +100 (CG ou payeur ou devise →) X
 - +150* (CG ou payeur ou devise →) Y
 - 200* (CG ou payeur ou devise →) Y
 - + 050* (CG ou payeur ou devise →) Y
 - +300 (CG ou payeur ou devise →) Z
 - +400** en solde = tiers compensable → écritures de compensation générée pour
 - tiers A 100 X et
 - tiers A 300 Z
 - pas de génération tiers A / Y

- Pas de pièce de compensation non plus pour les écritures compensées dont le CG est identique au CG récepteur. Elles sont également signalées par une « * » dans la liste de contrôle. Ces écritures ne sont pas marquées dans la référence affectation puisqu'elles feront l'objet d'autres traitements dans Anael (relevés, règlements automatiques, ...)

Les écritures sont générées dans FMINTEGRATION

- Dans le journal et type de pièce paramétré dans la règle de compensation
- En date et période données en paramètre
- Avec l'exercice correspondant à la période/date comptable
- La référence document (TNUMFACT) de la pièce est égale à 'CMPxxxxx' (affectation automatique du n° de type C)
- Les lignes de contrepartie du tiers
 - sont marquées avec CMPxxxxs dans le TAFSEC2, TAFSEC3 et TLETTRAGE
 - sont sur le même établissement que celui des lignes extraites
- les lignes de compensation
 - sont sur le même établissement que les lignes extraites si le traitement est par établissement
 - sont sur l'établissement principal si la rupture par établissement n'est pas cochée
 - n'ont aucun marquage particulier

Chapitre 4 Intégration des écritures

Intégration des écritures

Menu Comptabiliser / Intégration des écritures

Il faut lancer l'intégration des écritures afin de comptabiliser les écritures de compensation dans les historiques comptables.

Les critères de sélection de l'intégration des écritures se présentent comme suit :

Groupes de sociétés

Société

Etablissement

Périmètre

Exercice

Période début

Période fin

N° Interne

Type de traitement

Traitement détail, par société/étab du group

Rupture par établissement

Sélection des journaux

Journal	Libellé
CPN	COMPENSATION

Traitement Batch

Type d'écritures à traiter

Tous les codes

Contrôle seul

Liste des pièces bonnes

Récapitulatif des erreurs d'intégration

Types Listes

Liste séparée

Modifier

Lancer

Chapitre 5 Lettrage automatique

Principe

Menu GERER / LETTRAGE / LETTRAGE AUTOMATIQUE

Un lettrage automatique sur la zone « Affectation 2 » des comptes de tiers doit être lancé immédiatement après l'intégration des écritures. L'objectif est de solder les écritures compensées.

Ensuite, les écritures de compensation feront l'objet de l'exploitation classique des enregistrements comptables : règlements automatiques fournisseurs, relevés clients, ... selon le type de compensation effectué.

Les critères du lettrage automatique se présentent comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.4.0.2

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage automatique

Critères de sélection

Société CEZ01 IGS FRANCE

Traitement Lettrage des tiers

Etablissement

Périètre

Exercice

Période fin 201207

Sous-périodes Période de fin exclues

Compte général début

Compte général fin

Auxiliaire F AUXILIAIRE FOURNISSEURS

Tiers début

Tiers fin

Type de lettrage Par référence affectation 2

Devise

Lettrage en devises

Lettrage par établissement

Avec différence de règlement

Traitement Batch

Lettrier

Exemple d'édition

Rappel de la sélection

CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Le 16/12/2011 à 14:44:42

INFOR™ Liste des écritures compensables

Etablissement				
Périmètre				
Rupture par établissement	<input type="checkbox"/>			
Date d'arrêt	24/11/2011			
Auxiliaire	F	Fournisseurs		Analyse par Tiers/Payeur/Echéance
Tiers du	FTVA1E	Société FTVA1E		Au FTVA5F Société FTVA5F
Tiers payeur du				Au
Limite échéance	31/12/2011			
Devise				
Caract. moyen de paiement	*	Toutes		
Moyen Paiement				
Compensation si solde nul	<input type="checkbox"/>			
Génération des écritures	<input type="checkbox"/>	En cumul sur échéance		
Rupture par centre	<input type="checkbox"/>			
Type de liste	<input type="checkbox"/>	Les deux		
Tri édition	<input type="checkbox"/>	Echéance/Compte général/Moyen de paiement		
Traitement Définitif	<input checked="" type="checkbox"/>			
Date comptabilisation	01/12/2011			
Période de comptabilisation				
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>			

Le type d'analyse donné dans la règle de compensation, bien que ne figurant pas dans les critères de sélection, est rappelé sur la page de garde : «Analyse par Tiers/Payeur/Echéance» dans cet exemple.

CEZ01 IGS FRANCE

INFOR™

Liste des écritures compensables

Critères Complémentaires

Profession	COMP	COMPTABLE	à	MEDECIN	Médecin
Genre	F	Féminin	à	M	masculin
Secteur commercial	CATEG03998	catégorie 03998	à	EURW	Europe Ouest
Activités	ADM	Administration	à	HOPITAL123	HOPITAL
Tiers payeurs	GA	GRUPE ALIMENT ALL	à	PAY0102035	Groupe médical
Code statistique 1	S2	TIERS HORS GROUPE	à	ZA	ANALYSE ZA
Code statistique 2	A1	ANALYSE 01	à	X5	TIERS X5
Commercial			à		
Responsable	PLA	PAUL LARSON	à	Z03	ELOISE DUMEZ
Groupe	A	CLIENTS FRANC	à	C	GROUPE C
Région			à		
Pays	FR	FRANCE	à	IT	ITALIE

Liste des écritures compensables

Echéance		CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evt	
<p>Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous Utilisateur : BRIG Le 16/12/2011 à 14:44:42</p> <p>LISTE DES ÉCRITURES COMPENSABLES</p> <p>Date d'arrêté : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011 Devise : Toutes</p> <p>Auxiliaire : F Au FTVA5F Société FTVA5F Tiers du : FTVA1E Société FTVA1E Au Tiers payeur du :</p>																	
Tiers : F FTVA1E Société FTVA1E																	
28/09/2011	40110			358.80			EUR	28/09/2011	20109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	-358.80		
28/09/2011	40110			119.60			EUR	28/09/2011	20109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	-119.60		
28/09/2011	40110			239.20			EUR	28/09/2011	20109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	-239.20		
28/09/2011	40110		11.96				EUR	28/09/2011	20109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	11.96		
28/09/2011	40110			1,196.00			EUR	28/09/2011	20109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
Solde créditeur				1,901.64													
31/10/2011	40110			1,196.00	VD		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	156	kkk	09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,055.00	VD		EUR	22/09/2011	20109	ABQ	177		22/09/2011	CMP00608	-1,055.00		
31/10/2011	40110			1,055.00	VD		EUR	22/09/2011	20109	ABQ	178		22/09/2011	CMP00608	-1,055.00		
31/10/2011	40110			50.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	133	HHH	09/09/2011	CMP00608	-50.00		
31/10/2011	40110			500.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	134	DDD	09/09/2011	CMP00608	-500.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	135	JJ	09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			2,392.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	137		09/09/2011	CMP00608	-2,392.00		
31/10/2011	40110		500.00		VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	137		09/09/2011	CMP00608	500.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	151		09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	153	MMM	09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	12/09/2011	20109	ABQ	154	ia01	12/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	12/09/2011	20109	ABQ	155	Mutttic	12/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,100.00	VT		EUR	21/09/2011	20109	ABQ	172	MMMM	21/09/2011	CMP00608	-1,100.00		
31/10/2011	40110			1,200.00	VT		EUR	21/09/2011	20109	ABQ	174	tva bs	21/09/2011	CMP00608	-1,200.00		
31/10/2011	40110			1,055.00	VT		EUR	21/09/2011	20109	ABQ	175	tva5	21/09/2011	CMP00608	-1,055.00		
31/10/2011	40110			1,055.00	VT		EUR	22/09/2011	20109	ABQ	176	jj	22/09/2011	CMP00608	-1,055.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	10/09/2011	20109	ABQ	211	ext/com	10/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
Solde créditeur				17,334.00													
30/11/2011	40110			2,392.00	VT		EUR	12/10/2011	20110	ABQ	212	extr/mod	12/10/2011	CMP00608	-2,392.00		
Solde créditeur				2,392.00													
31/12/2011	40110			1,196.00	VT		EUR	14/11/2011	20111	ABQ	228	abq	14/11/2011	CMP00608	-1,196.00		
Solde créditeur				1,196.00													
31/10/2011	40110			1,196.00	BO	FTVA1E	EUR	07/09/2011	20109	ABQ	130	AFA	07/09/2011	CMP00609	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	20109	ABQ	152	lll	09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110			1,196.00	VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	20109	COB	250	ooo	09/09/2011	CMP00608	-1,196.00		
31/10/2011	40110		102.00		VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	20109	COB	250	ooo	09/09/2011	CMP00608	102.00		
Solde créditeur				3,486.00													

Liste des écritures non compensables

Echéance		CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evt	
<p>Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous Utilisateur : BRIG Le 16/12/2011 à 14:44:43</p> <p>LISTE DES ÉCRITURES NON COMPENSABLES</p> <p>Date d'arrêté : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011 Devise : Toutes</p> <p>Auxiliaire : F Au FTVA5F Société FTVA5F Tiers du : FTVA1E Société FTVA1E Au Tiers payeur du :</p>																	
Tiers : F FTVA1E Société FTVA1E																	
10/01/2011	40110		1,196.00		CH		EUR	10/01/2011	20101	51B	45	45	10/01/2011	CMP00585	1,196.00		
10/01/2011	40110		1,196.00		CH		EUR	10/01/2011	20101	51B	45	45	10/01/2011	CMP00585	1,196.00		
Solde débiteur				2,392.00													
28/02/2011	40110		7,630.40				EUR	31/12/2010	20102	51B	ft1e	ft1e	31/12/2010	CMP00586	7,630.40		
Solde débiteur				7,630.40													
08/03/2011	40110		1,000.00		SE		EUR	08/03/2011	20103	51B	RGTO1976	RGTO1978	08/03/2011	CMP00587	1,000.00		
Solde débiteur				1,000.00													
12/04/2011	40110		50.00		BO		EUR	12/04/2011	20104	51B	RGTO2332	RGTO2332	12/04/2011	CMP00588	50.00		
Solde débiteur				50.00													
10/11/2011	40110		500.00		CH		EUR	12/09/2011	20109	ABQ	154	ia01	12/09/2011	CMP00591	500.00		
Solde débiteur				500.00													
Tiers : F FTVA5E Société FTVA5E																	
31/10/2011	40110		100.00		VT		EUR	09/09/2011	20109	ABQ	153	MMM	09/09/2011	CMP00597	100.00		
Solde débiteur				100.00													
31/10/2011	40110		706.10		P100		EUR	04/02/2011	20102	51B	444		04/02/2011	CMP00503	706.10		
31/10/2011	40110		124.61		P100		EUR	04/02/2011	20102	51B	444		04/02/2011	CMP00503	124.61		
Solde débiteur				830.71													
Total Général				12,903.11													

Cas particulier : Exemple du marquage d'une écriture 'compensable' non générée dans FMINTEGRATION

Echéance		CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evtnt
Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous Utilisateur : BRIG Le 15/12/2011 à 10:33:44																
LISTE DES ÉCRITURES COMPENSABLES																
Date d'arrêt : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011																
Devise : Toutes																
Auxiliaire : F Au																
Tiers du : Au																
Tiers payeur du :																
Tiers : F 001 LE CARBONE LORRAINE SA FOURNISSEURS																
28/02/2011	401100			1,196.00	CH		EUR	12/01/2011	201101	ABQ	9		12/01/2011	CMP00373		- 1,196.00
Solde créditeur				1,196.00												
21/03/2011	401110		1,046.00		CH		EUR	21/03/2011	201103	S1B	RIGT01991	99999	21/03/2011	CMP00379		1,046.00
Solde débiteur			1,046.00													
30/10/2011	401110			120.00	N		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	133	HHH	08/09/2011	CMP00375		- 120.00
Solde créditeur				120.00												
Tiers : F 050 FERROXDURE SA																
05/07/2011	401110			2,142.86	SE		EUR	20/05/2011	201105	ABQ	0	TNUMFMODIF	20/05/2011	CMP00376		- 2,142.86
Solde créditeur				2,142.86												
05/11/2011	401110		10.00		6		EUR	15/09/2011	201109	ABQ	159	966	15/09/2011	CMP00380		10.00
Solde débiteur			10.00													
Tiers : F 100 Niño çeu öe ö alouó6A@jijl dQEç																
04/08/2009	401110			780.670			USD	04/08/2009	200908	S1B	JJK	JK	04/08/2009	CMP00362		- 1,171.000
Solde créditeur				780.67												
27/01/2010	401110		150.00				EUR	27/01/2010	201001	S1B	JJ	JJ	27/01/2010	CMP00329		- 150.00
27/01/2010	401110		20.00				EUR	27/01/2010	201001	S1B	JJ	JJ	27/01/2010	CMP00329		20.00
Solde créditeur				130.00												
03/06/2010	411000			1,196.00			EUR	03/06/2010	201006	S1B	test com	comp	03/06/2010	CMP00364		- 1,196.00
Solde créditeur				1,196.00												
06/07/2010	401100			1,000.00			EUR	06/07/2010	201007	S1B	55555555	12345666	06/07/2010	CMP00326		- 1,000.00
Solde débiteur			1,000.00													
30/07/2010	411000		2,392.00		SE		EUR	03/06/2010	201006	VBQ	13	999	03/06/2010	CMP00399		2,392.00
Solde débiteur			2,392.00													

Le CG récepteur des écritures de compensation des soldes créditeur est le 401100, l'enregistrement étant déjà sur ce compte, il sera marqué 'compensé' mais l'écriture de compensation ne sera pas générée dans FMINTEGRATION.

Chapitre 6 Gestion des droits

Si la gestion des droits est activée, c'est le droit en écriture qui est vérifié sur les établissements, journaux et comptes généraux des écritures extraites et des écritures générées.

Si l'utilisateur n'a pas tous les droits, un message l'informe que le traitement peut être incomplet.

=====